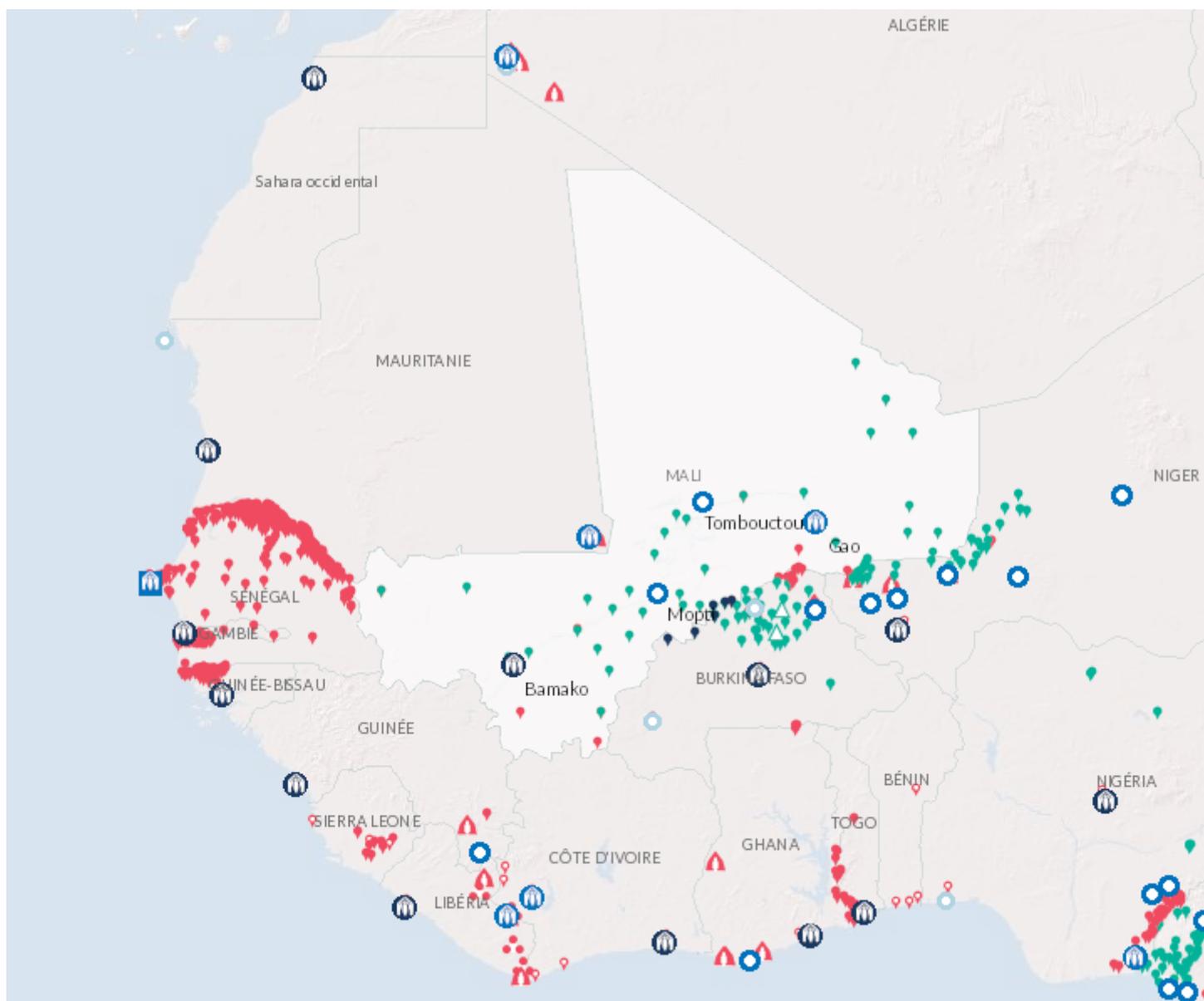


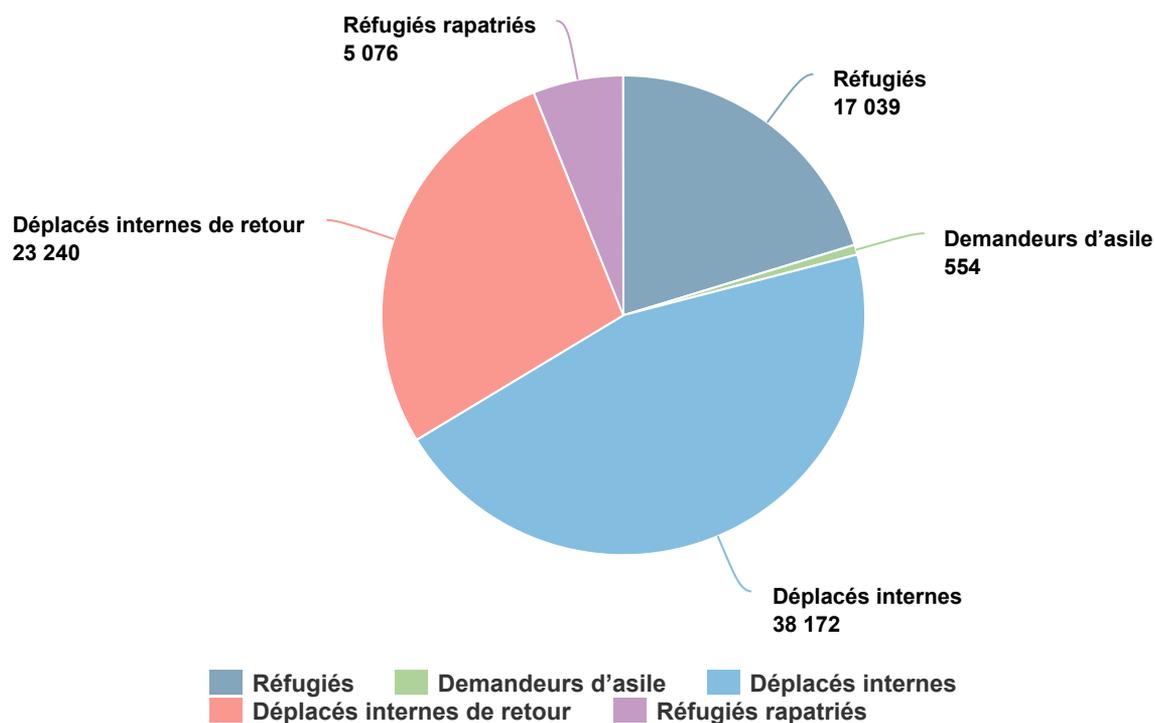
Opération: Mali



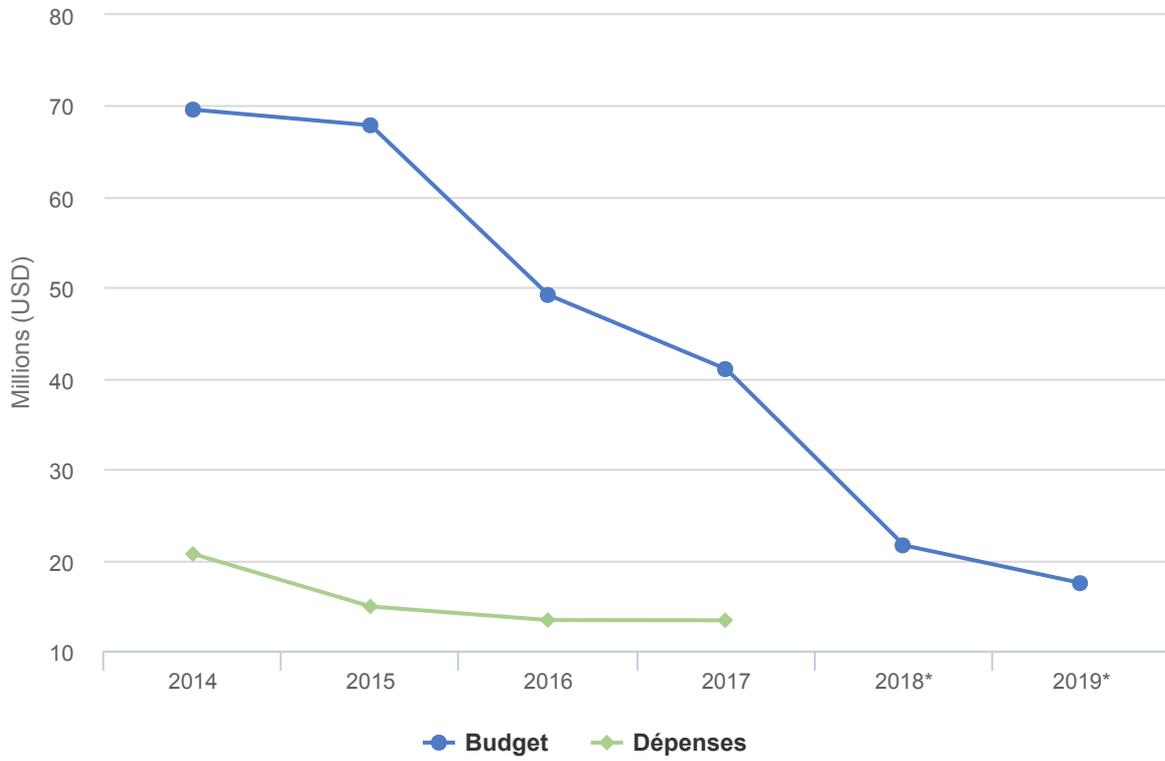
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 16% EN 2017

2017	84,081
2016	100,247
2015	135,816



Budgets et Dépenses - Mali



L'environnement opérationnel devrait demeurer instable au Mali en 2019. Le terrorisme, la criminalité et la violence restent des contraintes majeures, couplées à des affrontements intercommunautaires sans doute liés au manque de services sociaux de base et à l'accès inéquitable à la justice.

La population relevant de la compétence du HCR au Mali en 2019 est estimée à 89 000 personnes, dont quelque 24 400 réfugiés. Les réfugiés sont en majorité originaires de Mauritanie (15 300), suivis par les réfugiés du Burkina Faso (7 400) et un nombre plus restreint de réfugiés provenant de République centrafricaine, de Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo. Le nombre de déplacés internes devrait s'élever à quelque 62 600, la majorité d'entre eux ayant été déplacés par des violences ethniques, des incidents avec des groupes armés et les interventions des forces du G5 Sahel.

Malgré l'instabilité, le Mali demeure un pays accueillant pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les demandeurs d'asile ont accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et reçoivent des certificats des pouvoirs publics qui les protègent des détentions et des expulsions illégales tandis que les réfugiés reçoivent des cartes d'identité d'une durée de cinq ans, renouvelables. En outre, le Gouvernement du Mali est favorable à la naturalisation des réfugiés en situation prolongée et à l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR dans les programmes nationaux de développement.

La mise en place de partenariats stratégiques est l'une des principales priorités du HCR en 2019. Le HCR participe à l'élaboration du Cadre stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable du Mali (CREDD) 2019-2022 et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (UNDAF+) 2020-2023, en vue de veiller à la cohérence des politiques prévues dans ces plans et dans la stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples 2018-2019, axée sur la protection et la recherche de solutions. En 2019, le HCR s'associera également à d'autres mécanismes de coordination, comme le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers et la Commission de réhabilitation des zones post-conflits.

Le HCR travaille avec des ONG nationales et internationales, ainsi qu'avec deux partenaires gouvernementaux, la CNCR et la DNDS, qui représentent respectivement le ministère de l'Administration territoriale et le ministère de la Solidarité et de l'Action humanitaire et qui sont chargées de la détermination du statut de réfugié et de l'enregistrement des populations de retour et des déplacés internes. Le HCR cherche à limiter le nombre de ses partenariats traditionnels, tout en encourageant la programmation conjointe avec les acteurs du développement.

En tant que responsable du groupe sectoriel de la protection et co-responsable du groupe sectoriel des abris, le HCR renforcera son engagement pour assurer une réponse interagence plus efficace.

La stratégie pluriannuelle et de partenariats multiples élaborée en 2017 vise à mettre la législation malienne en conformité avec les normes internationales et à faire en sorte que les réfugiés et les déplacés internes maliens, y compris les plus vulnérables, rentrent de manière sûre et digne et se réintègrent durablement dans les 20 communes prioritaires.

La stratégie met aussi l'accent sur le renforcement de l'autosuffisance des réfugiés et sur la recherche de solutions globales en leur faveur.

Principales priorités

En 2019, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- faciliter des solutions durables pour les réfugiés en situation prolongée en encourageant l'accès de ces réfugiés à l'intégration socio-économique, aux documents légaux et à la naturalisation ;
- élargir l'utilisation des aides en espèces pour satisfaire les besoins essentiels des ménages ciblés ;
- améliorer la documentation, notamment en recommandant au gouvernement de reconnaître les actes de naissance délivrés aux réfugiés maliens dans leur pays d'asile ;
- élargir l'accès à l'éducation ;
- prévenir les violences sexuelles et de genre ;
- faciliter le retour volontaire et durable des réfugiés et des déplacés internes maliens, notamment en aidant le gouvernement à garantir la sécurité et la dignité des rapatriements ;
- assurer un suivi de protection et encourager la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil ;
- identifier les personnes qui ont besoin d'être réinstallées et soumettre leur cas;
- prévenir et réduire l'apatridie en aidant le gouvernement à réviser la législation concernée et en identifiant les apatrides et les personnes à risque.

Chiffres clés :

- Les retours volontaires seront réalisés dans la sécurité et la dignité.
 - La réintégration sera rendue plus durable en garantissant aux rapatriés le même accès aux droits que les autres citoyens.
 - 88% des enfants en âge d'aller à l'école primaire seront scolarisés dans le primaire.
 - Les communautés locales continueront de soutenir la présence des personnes relevant de la compétence du HCR.
 - La communauté continuera de participer activement à la prévention des violences sexuelles et de genre et à la protection centrée sur les victimes.
-